

Accusé, couchez-vous !

par Françoise GIROUD

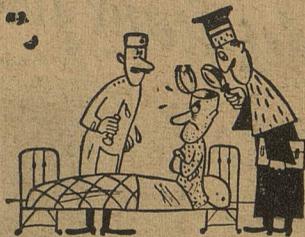
DESORMAIS, les accusés ne se mettront plus à table. Ils se mettront au lit.

Là, une piqûre de penthotal libérera d'un coup leur conscience. Ainsi y aura-t-il au moins quelque chose de libre dans cette affaire où risque de sombrer notre ultime liberté : celle de penser en silence.

La loi française est basée sur le respect que l'on doit à la personne humaine. On le lui doit toujours. Mais on ne le lui paye plus, ce qui ne sera pas pour vous étonner.

« Accusé, couchez-vous !... », déclarera le représentant de la justice, devenu une sorte de médecin chef.

C'est ce que le docteur Heuyer, expert auprès des tribunaux, a dit à la première victime officielle du penthotal, Raymond Cens, lequel avait, il faut bien l'avouer sans nul penthotal, une façon toute personnelle de respecter la personne



humaine, puisqu'il s'était mis au service de la Gestapo.

Blessé d'une balle dans la moelle épinière, paralysé, il prétendait devant le juge d'instruction avoir perdu l'usage de la parole. Il prétendait par écrit, bien entendu.

Le juge commit trois experts qui déclarèrent :
— Raymond Cens est muet...

C'étaient des experts inexpérimentés.

Lorsque, quelques mois après, le juge commit trois autres experts, dont le docteur Heuyer, ils déclarèrent :

— Raymond Cens parle...

Une piqûre de penthotal avait enlevé au simulateur la force de conserver le bœuf qu'il s'était mis sur la langue. Le muet devenu bavard porta plainte contre les médecins, coupables d'avoir « violé sa conscience ». Or, il a été débouté, bien que l'Ordre des avocats se soit unanimement élevé contre l'usage du sérum de vérité.

Nous y voici donc, au temps des seringues. Nous possédions déjà la seringue-père de famille, grâce à l'insémination artificielle.

Nous avons maintenant la seringue-juge d'instruction. Pratique, économique, se met dans la poche et ne demande pas d'avancement. Incorruptible ? Ah ! c'est une autre histoire.

Pique et pique et tribunal, on commence par le penthotal, on finit par le cardinal.

Rien ne permet d'accuser formellement les juges hongrois d'avoir eu la seringue trop lourde avant le procès du cardinal Mindszenty.

Mais le fait même qu'on en puisse user en France — où la loi épargnait jusqu'à présent aux accusés de prêter serment parce qu'elle entendait leur laisser tous moyens de défense, y compris le mensonge — permet de craindre qu'on en abuse.

L'honnêteté oblige à préciser que la Cour d'assises de l'Ariège vient d'acquitter une empoisonneuse, Odette Sarda, parce que le penthotal

(Suite à la 2^e page.)

2 MARS 1949

Accusé couchez-vous !

(Suite de la première page)

à révélé qu'elle était... piquée.

Mais quand on lit sous la plume autorisée du professeur Jean Delay qu'un « névrosé dont la personnalité est dominée par un sentiment de culpabilité peut s'accuser, sous narcose, d'un crime qu'il n'a pas commis, mais seulement imaginé », on se demande comment un magistrat français osera ordonner cette narcose, lût-ce avec l'assentiment de l'accusé.

Quand on apprend ensuite que « l'endormissement progressif à l'amytal, suivi d'un réveil brusqué à la méthédrine, rend urgente l'extériorisation verbale des contenus de conscience avec une force explosive jusqu'alors inconnue », on est tenté d'exiger que ceux qui se croient autorisés à appliquer la narco-analyse aux hommes qu'ils sont chargés de juger commencent par en prendre eux-mêmes le risque.

Une exploration dans les « contenus de conscience » de ceux qui pouent avec la tête, la liberté et l'honneur des hommes les inciterait peut-être à plus de respect pour la conscience des autres.

Voyez-vous que tel magistrat déclare, par exemple, qu'il a tué sa femme parce qu'un jour il en eut envie comme tout le monde ?

Le plus troublant est que le magistrat qui a donné au penthotal ses lettres de justice est celui-là même qui préside aux débats du procès Kravchenko.

Alors, monsieur le président, qu'attendez-vous pour demander à André Wurmser, Claude Morgan et Kravchenko de vous tendre docilement l'avant-bras, poing fermé par habitude ?

Si l'usage du penthotal vous paraît admissible (« attendu que les experts doivent éclairer totalement la justice »), éclairons totalement ou penthotalement.

Jamais la lumière n'aura été plus utile.

F. G.

Notre collaboratrice Françoise Giroud a reçu de M. le conseiller d'Etat, haut-commissaire au Ravitaillement, la lettre suivante :

Madame,

Je me permets de faire appel à votre souci d'information exacte pour vous demander de rectifier votre article paru le 2 février sous le titre *Une histoire à s'en lecher les babines*.

Je crois à ce sujet devoir vous apporter les précisions suivantes : Le haut-commissaire au Ravitaillement a pris, le 27 novembre dernier, contrairement d'ailleurs à la demande des professionnels, la décision de rétablir le double secteur de la confiture et en a fait part à la conférence de presse tenue le 16 décembre.

Dans cette décision, le haut-commissaire s'est inspiré de l'expérience réalisée en août et septembre où les quantités offertes librement au public ont promptement disparu sans avoir pu être réparties dans la masse des consommateurs.

S'agissant d'un produit fabriqué avec du sucre fourni par le Ravitaillement, il a estimé qu'il était indispensable que tous les consommateurs puissent bénéficier de confitures à prix réduit, en particulier les enfants, les vieillards, les économiquement faibles.

Veillez...